

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

A V I S

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Astrida que Monsieur le Docteur HALLET, Médecin Spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie au Ruanda-Urundi, séjournera à Astrida du 24 au 29 novembre 1953 (inclus

Les personnes qui auraient besoin de ses soins sont priées de s'adresser au Médecin Directeur de l'Hôpital d'Astrida.

Astrida, le 20 novembre 1953.-  
L'Administrateur de Territoire,  
ANTONISSEN W.,

ASTRIDA



13187

A-T Astrida

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI  
SERVICE MEDICAL PROVINCIAL

USUMBURA, le 12 Novembre 1953.-

N° 71.-/3.524.-/R.-

**OBJET :**  
Déplacements  
Médecin O.R.L.-

R: 19-11-53  
N° 4566 /SM

A Monsieur le Médecin du Gouvernement [TOUS]

TRANSMETTRES COPIE pour information et affichage  
à Monsieur le Résident à DWUKU }  
à Monsieur l'Administrateur de Territoire [TOUS] }  
avec prière de donner la plus grande publicité  
possible parai les Ayants-droit Colonie.-

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après  
le programme des prochains déplacements du Docteur HALLET, Médecin Spécialisé  
en Oto-Rhino-Laryngologie au Rwanda-Urundi:

- Consultations à Astrida du 24 au 29 Novembre 1953 (inclus)
- Kigali du 1er au 6 Décembre 1953 "
- Kitega du 8 au 11 Décembre 1953 "

Si vous avez des cas à soumettre au Docteur  
HALLET, il convient de préparer vos malades et les présenter si possible au  
Docteur HALLET le premier jour où il exercera dans les postes indiqués ci-des-  
sus.-

LE MEDECIN CHEF DES SERVICES MEDICAUX DU R.-U.,  
DOCTEUR M. BAUDART.,